ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, s'adresser au secrétariat de la mairie pour les analyses.

Justice de Paix (cantons Est et Ouest). — audience des affaires civiles, à 9 h. 1|2.

Justice de Paix (canton Nord).— Audience des affaires civiles, à 2 heures.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1|2 à 5 h. 1|2, de 8 h. 1|2 à 9 h. 1|2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 8 h. 1|2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années de 6 h. à 7 h. 1|2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1|2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales cours préparatoire de 1re année. de 8 heures à 9 h. 1|2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Conseil municipal. — Réunion budgétaire à 8 h. 1|2 du soir.

Le jour de l'an. — Sacrifiant à une coutume aussi ennuyeuse que « surannée », bon nombre de Roubaisiens ont déambulé dimanche dans les rues, prenant d'assaut les tramways, les fiacres, etc.

Une température humide, presque froide, des rafales de vent glacé, une pluie fine et pénétrante, une boue liquide formée de neige fondue, tel a été le bilan du premier jour de l'an de grâce 1899.

Les rues de la ville, quoique transformées en marécages, ont été très animées pendant la journée et jusqu'à une heure avancée de la nuit.

« Je vous la souhaite bonne et heureuse », entendait-on de tous côtés.

Puisse ce vœu, qui est aussi le nôtre être exaucé.

Autorisations de bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. P. O. Dhalluin, six maisons, rue Hilarion-Frémaux; P. Denonne, une maison, rue Lavoisier; G. Dujardin, une maison, rue Jean de Goujon; Platt frères, construction d'un atelier, rue de Tunis ; Boulange et Cie, construction d'un tissage, rue Verner ; H. Balg. une maison, boulevard de Mulhouse.

MM. L. Desbonnet, un bureau rue de la Gare; A. Vanderschaeghe, un magasin boulevard de Mulhouse; E. Delannoy, un mur de clôture rue de Menin; R. Lepoutre, une remise rue de Naples; J. Ménart, une maison rue de l'Epeule; J. Crommelinck, deux maisons rue Franklin; A. Dujardin, une maison rue d'Antoing; A. Delfosse, une maison rue Nouvelle

Vol dans une charcuterie. — Samedi soir, vers 9 h. 1|2, profitant de ce que la boutique de la charcuterie Raphaël Nysse. rue Notre-Dame, était vide, d'audacieux malfaiteurs y pénétrèrent et ouvrant le tiroir-caisse, s'emparèrent d'une somme de 130 à 140 francs qui s'y trouvait.

En entendant la porte se refermer, le charcutier sortit de l'arrière-boutique et ne vit personne. Mais il constata presqu'instantanément le vol dont il venait d'être victime.

Plainte a été déposée auprès de M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement qui a ouvert une enquête.

Vol au théâtre de Roubaix. — Mlle X..., une jeune danseuse, spécialement engagée pour la féerie qu'on joue actuellement au théâtre Couvreur *Miss Robinson*, a constaté, dimanche soir, qu'une somme de vingt francs, contenue dans une poche de sa robe de ville, *avait été enlevée. Jusqu'ici aucune plainte* n'a été déposée.

Vol de numéraire. — De noctambules cambrioleurs ont pénétré dans la nuit de dimanche à lundi, chez Mme veuve Couvreur et Debœuf, marchands de vélos, rue de la Gare.

Profitant de l'absence des habitants, ils se sont introduits dans les appartements du premier étage et, fracturant un meuble, ils se sont emparés d'une somme de 150 fr. qui y était déposée.

Descendant ensuite à la cuisine, les voleurs ont enlevé une somme de 30 francs renfermée dans un secrétaire.

Mme Couvreur, s'apercevant en rentrant chez elle du vol dont elle venait d'être victime, se rendit au poste central où elle déposa une plainte.

Des constatations faites, il résulte que les malfaiteurs ont dû pénétrer dans la maison à l'aide d'un passe-partout, car aucune trace d'effraction n'a été relevée sur les portes.

Arrestation. — Depuis quelque temps, M. Thibaut, entrepreneur de la Ruche roubaisienne, constatait qu'il était victime de nombreux vols de pierres.

Il établit une surveillance qui lui fit reconnaître *pour son* voleur, le nommé Gauwain Léopold, paveur, âgé de 36 ans, son ancien ouvrier.

Un vol de 6 m 50 de pierres pour bordure de trottoirs ayant été commis dernièrement, plainte fut déposée et hier vers 5 heures, la police arrêtait, rue d'Oran, le coupable présumé.

Gauwain a été écroué au poste central,

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a ouvert une enquête.

Le conditionnement en 1898. — Voici le relevé du mouvement du bureau de pesage, de conditionnement et de titrage des soies, laines et cotons de Roubaix pendant l'année 1898 :

241,173 colis de laine peignée pesant ensemble 27,664,250 kilogs ; 8499 colis de laine écouailles et blouses pesant 1,030,299 kilogs ; 53,332 colis de laine filée pesant 6,466,316 kilogs ; 672 colis de soie pesant 57,370 kilogs ; 23,224 colis de coton pesant 2,437,246 kilogs. Au total : 326,900 colis pesant ensemble 37,655,481 kilogs.

Il a été fait 1,183 opérations de décreusage et 31922 de titrage des fils.

Le ventre de Roubaix. — Il a été abattu en Décembre à l'abattoir de Roubaix 410 bœufs, taureaux ou vaches. 182 veaux, 842 moutons, 568 porcs et 80 chevaux.

Au Théâtre-Hippodrome. — Nos lecteurs ont pu voir dans nos précédents articles, les sérieux griefs qui sont reprochés à l'administration de l'Hippodrome, au sujet des coupures bérangesques dont *les pièces représentées* ont été l'objet.

Nous avons dit que l'administration municipale, jalouse des intérêts du public, avait pris une mesure énergique en ce qui concerne les représentations subventionnées.

Cela n'a guère ému les intéressés, car on persiste à nous donner pour la troisième fois « La Poupée » en 3 actes, alors qu'elle se joue, à Lille, en 4 actes.

Nous espérons que le public comprendra que l'on se moque de lui, au bénéfice de quelques collets-montés. à la pudeur aussi outrancière que fausse, et que ses intérêts sont sacrifiés au profi de gens qui feraient bien mieux d'aller faire une retraite au Château-Blanc, plutôt que de venir, par un jésuitique veto, léser toute une population.

C'est jouer un jeu dangereux.

Une tentative de vol. — Des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dimanche dans la soirée chez M. Lefebvre, chef du bureau de l'état-civil, rue Boucher de Perthes.

En rentrant chez lui, vers dix heures, M. Lefebvre remarqua que des pesées avaient été faites sur la porte d'entrée, à l'aide d'un instrument qu'on croit être une pince-monseigneur.

Ont-ils renoncé à leur tentative où des passants les ont-ils dérangés?

On l'ignore : une enquête a été ouverte.

Un exploit de tire-laine. — M. Louis Constantin, demeurant rue de la Balance, a constaté, dimanche soir, au moment où il voulait payer une consommation dans un estaminet de la rue Bernard, qu'un adroit tire-laine, lui avait refait son porte-monnaie contenant 18 francs.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

Abus de confiance. — Henri Deryckx, 25 ans, magasinier chez M. Desrousseaux, rue d'Alsace n° 4 bis, a été arrêté hier matin, pour vols de laines et déchets, commis au préjudice de son patron ; la valeur du vol peut être estimée à 40 francs.

L'infidèle employé a été écroué au poste du 1er arrondissement.

Grave accident. — Hier après-midi, vers 1 heure, un voiturier Emile Catteau, âgé de 34 ans, charretier, chez M. Delcroix-Planquart. marchand de charbons, demeurant rue de l'Ouest, est tombé en bas de son tombereau.

Le pauvre homme qui a eu le mollet et le talon gauche écrasés par une des roues du véhicule, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Mariage.

Un accès de somnambulisme. — Edouard Calpin, âgé de 25 ans, charretier, demeurant rue de Wasquehal, 1, se trouvait endormi avant-hier soir, vers 4 heures, en sa chambre, lorsque pris soudain d'un accès de somnambulisme, il se leva et, prenant la fenêtre pour la porte, il se précipita dans le vide.

On s'empressa de relever le pauvre garçon qui dans sa chute s'était fracturé l'avant-bras gauche et était couvert de contusions multiples, notamment à la tête.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Isbecque, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Parti ouvrier. — La section roubaisienne se réunira en assemblée générale ce soir, à 8 h. 1|2, au local la Paix.

La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir, de 6 h. 1|2 à 8 h. 1|2

Association vélocipédique « La Pédale ». — Les membres du Conseil d'administration de « la Pédale », sont priés de se réunir ce soir mercredi 4 janvier à 8 h. 1|2 pour la préparation de l'assemblée générale annuelle du mercredi 11 courant et du banquet qui doit la suivre.

Les contraventions. — La police a dressé hier neuf contraventions dont 5 pour ivresse 2 pour violences, 2 pour tapage injurieux.

Les accidents du travail. — Florence Schoonyans, âgée de 16 ans, ouvrière de la filature de coton Cavrois-Mahieu, rue Carpeaux, a été blessé en voulant retirer un morceau de duvet de son métier.

Cette ouvrière a eu le bout du doigt pris sous une roue du chariot du renvideur. Cela a occasionné une coupure de la moitié inférieure de la phalangette de l'index gauche.

Le docteur qui a soigné la blessée a conclu à une incapacité de travail d'environ un mois.

— Un ouvrier manœuvre, Jules Dubar, a fait hier, dans le magasin où il travaille, une chute qui lui a occasionné une plaie contuse du genou.

Le docteur Delattre, qui a soigné le blessé, estime qu'il en résultera une incapacité de travail d'environ dix jours, sauf complications.

— Clémence Lemaire, âgée de 22 ans, demeurant rue d'Aveighem, ûnisssuse chez Alfred Motte et Cie, peigneurs, même rue, a été blessée hier matin, vers 11 heures.

En retirant un ruban de laine, l'ouvrière a eu les doigts pris à la chaine de son métier.

Il en est résulté une plaie simple du pouce droit, plaie de l'index avec perte de l'ongle et de l'extrémité de la pulpe. La fonction du doigt ne paraît pas compromise.

M. le docteur Rousseau qui a soigné la blessée, a conclu à une incapacité de travail de 3 à 4 semaines environ.

— Au peignage de l'Epeule, rue du Marquisat, 47, un accident est survenu hier matin, vers 9 heures, à un débourreur, nommé Jean Ferret, âgé de 38 ans, demeurant rue de Wasquehal, cour St-Joseph.

L'ouvrier a reçu un rouleau de cardes sur la jambe, ce qui a occasionné une plaie superficielle de la peau du creux proplitte droit.

La guérison exigera un repos de dix jours environ.

AVIS

Le docteur Delattre, médecin-accoucheur de la Maternité Boucicaut, informe sa nombreuse clientèle que sa clinique des maladies des femmes et des enfants, et des maladies de grossesse, n'est plus située rue de Tourcoing, mais *rue de Lille, 199.*

Les consultations gratuites, réservées spécialement aux indigents, auront lieu le mardi de 2 à 3 heures.

Loterie. — C'est le numéro 1,395 qui a gagné les deux tableaux mis en loterie à l'estaminet Liévin Bailleul, rue Pierre-Motte, en face des Halles.

Si les tableaux ne sont pas réclamés pour le dimanche 15 janvier courant, ils seront joués gratuitement aux dés, le lendemain lundi, à huit heures du soir, audit estaminet.

Photographie Hermant, 169 ter, Grande Rue.— Voir aux annonces.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 2 et 3 janvier 1899

NAISSANCES.— Germaine Lagache, rue d'Hem 82. — Fernande Donsbecke, rue de l'Alouette, 22. — Rodolphe Hauttequet, rue de Blanchemaille.— Angèle Cosaart, rue de Ma Campagne, 91.— Vincent Hennebel, rue de la Balance, 130.— Marie Sergeant, rue de la Baix, cour G. Lefebvre, 26.— Henri Lamérant, rue Blanchemaille. — Marie Belin, rue Blanchemaille.— Maurice Six, rue de Rocroi, 5.— Germain Absil, quai de Wattrelos, cour Stykers.— Louise Godaux, rue des Longues-Haies, 367. — Dominique Desreumaux, rue des Longues-Haies, 215. — Marie Vanderheeven. rue de Condé, cour Tromant, 3. — Claire Cailleaux, rue Delespaul.

Marie Desbouvries, rue Bernard, 39.— Marie Guermenprez, rue de la Limite, 2.— Désiré Deleporte, route d'Hem maisons Dupire, 6.— Jules Domarle. rue des Longues-Haies, 241.— Maria Lemaitre, boulevard de Strasbourg, 74.— Hélène Devoidre, rue Vallon, 17.— Geneviève Renard, rue d'Italie, 3.— Raymonde Lefèvre, rue de la Paix 47.— Robert Houtekier, rue Fosse-aux-Chênes, 40 — Eléonore Houtchier, rue Daubenton, cour Desmet, cour Desmet, 17.— Célina Acour, boulevard de Cambrai. — Fernande Prévost, boulevard de Cambrai. — Yvonne Bonenfant, boulevard de Cambrai. — Jeanne Dubaut, boulevard de Cambrai. — Marie et Louise Gadenne, jumelles, rue Dombasle, 36. — Fortuné Moulart, rue de Soubise, cour St-Jean, 4. — Marie Ureck, rue de la Conférence, 67. — Madeleine Lietard, rue de l'Epeule, cour Piat Agache. 3. — Désiré Merlier, quai de Wattrelos, cour Nyckees, 4. — Catherine Gerniers, 21 ans, rue Blanchemaille. — Antoinette Brugon, 22 jours, rue des 7 ponts cour Wattel-Ferrier, 3. — Charles Gress, 5 mois, rue du Pile. — Maria De Cock, 39 ans, quai de Gravelines. — Georges Dhollander, 1 mois, rue Bernard, cour Bernard, 21. — Charles Peereboom, 33 ans, rue Blanchemaille. — Petit Germaine, 11 ans, rue Corneille, 3.

LARIAGES. — Léonard Peel, 24 ans, employé de commerce, rue Daubenton, 27 et Léocadie Vanroyen, 26 ans, repasseuse, rue de la Vigne, 55. — Joseph Pennel, 34 ans, rattacheur, rue Coligny, fort Cavrois et Philomène Nuytens, 45 ans, ménagère, rue Coligny, 24. — Emile Lamant, 25 ans, rentreur à Tourcoing et Honorine Marais, 20 ans, dévideuse, rue Lacroix, 10.

DÉCÈS. — J.-B. Leleux, 77 ans, rue du Grand Chemin, 47 bis. — Bertha Quatannens, 5 ans, rue Marengo, cour Rogier, 16. — Catherine Dhalluin, 73 ans, rue de Cohem, ferme Watteau. — Martho Parmentier, 1 an, rue de la Makellerie, 15. — Pierre Danoette, 70 ans, rue de Barbieux. — Germaine Masseus, 8 mois, rue Deorème, 253. — Anne Martin, 76 ans, rue Pierre de Roubaix, cité Flipo, 22. — Félicité Vandenberghe. 64 ans, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 1.

WATTRELOS

Soldat belge arrêté. — Une affaire de coups, qui a amené l'arrestation d'un soldat belge — arrestation qui n'a pas été maintenue *d'ailleurs* — s'est passée à Wattrelos.

Les nommés Léon Piron, 42 ans, son fils Henri, âgé de 22 ans, soldat dans l'infanterie de ligne, à Mons (Belgique) et plusieurs autres personnes, avaient pris le tramway dans la Grande-Rue. Comme il n'y avait plus de place à l'extérieur, le conducteur les pria de passer à l'intérieur.

Au moment de payer, près du Laboureur, les Piron ne voulurent payer que des places d'extérieur. D'où dispute entre les voyageurs et le conducteur qui, finalement, les fit descendre du tramway.

A Wattrelos, sur la Grande Place, au moment où le conducteur Catteau tournait la perche pour la remettre sur le trolwey électrique, il reçut un maître coup de poing de Piron père. Il avait à peine eu le temps de reconnaître son agresseur que le soldat belge Henri Piron, lui lança un coup de tête qui le fit tomber par terre.

Le watman qui descendait du car avec sa trompette qu'il avait ôté du derrière pour la mettre sur le devant, frappa les Piron au point que sa trompette corna. Ce fut comme un signal.

Les employés qui montaient une autre voiture de la compagnie arrivèrent au secours de leurs collègues. Ce fut un vrai chambardement entre toute la famille Piron et les employés de la compagnie.

Finalement le soldat belge et son père prirent la fuite du côté de la frontière. Ils furent poursuivis et arrêtés puis, conduits à la gendarmerie.

Après procès-verbal rédigé à leur charge ils ont été relâchés.

LYS-LEZ-LANNOY. — **Commencement d'incendie.** — L'avant-dernière nuit, le préposé d'octroi Delecueillerie, en rentrant chez lui aperçut des flammes dans la cuisine de l'estaminet Carlos Leclercq, rue du Bois. Il était environ minuit.

Immédiatement le cabaretier réveille sa famille et, aidé de voisins, il éteignit le feu qui, heureusement, n avait pas fait de grands ravages. Il n'y a qu'une trentaine de francs de dégâts, couverts par une assurance.

CROIX

Funérailles civiles. — Dimanche deux cents personnes conduisaient au cimetière, le jeune Jules Bailleul, fils du citoyen Alphonse Bailleul, conseiller municipal.

Malgré une pluie battante, les camarades avaient voulu donner une preuve de sympathie à Bailleul, en accompagnant le corps de son enfant au champ du repos.

Sur la tombe, le citoyen Meurant, de la Libre-Pensée de Roubaiq, prononça un émouvant discours qui fit une profonde impression sur l'assistance.

Boucherie coopérative. — Nous rappelons que l'on souscrit pour le camarade Victor Bernier, en face de la mairie.

Déjà, de nombreuses adhésions sont parvenues, *et on peut être maintenant certain* que l'essai tenté aboutira, malgré le mauvais vouloir et l'esprit de dénigrement de certaines personnes.

Une bagarre. — Gustave Lamand, 32 ans, tisserand, rue Basse et Henri Dejardin, 40 ans, rouleur, même rue, sortaient vers une heure du matin de l'estaminet Tagan, rue Basse, quand tout à coup ils furent assaillis, sans provocation, par une huitaine d'individus parmi lesquels se trouvaient, à ce qu'il paraît, les trois frères Verbauwède et les deux frères Demarcq.

Une enquête est ouverte.

Contravention. — Le garde Delfortrie a dressé procès-verbal à la charge du sieur Poppe Jules, cabaretier à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, pour défaut de balayage au droit de sa propriété rue Chevreuil.

Chute. — Un entrepreneur de Roubaix fait exécuter rue de la Gare un embranchement sur l'égoût pour desservir un corps de bâtiment en construction.

Des gens malintentionnés ayant enlevé la lanterne qui éclairait les travaux, une jeune fille de 19 ans habitant le Noir-Bonnet et nommée Blanche Ficelle, couturière, trompée par l'obscurité. vint se jeter dans la tranchée d'où elle fut promptement retirée et conduite chez M. Séguin, commissaire de police pour recevoir les premiers soins.

Les contusions qu'elle s'est fait ne présentent aucun caractère de gravité.

Beaucoup de docteurs recommandent, la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et rationnels.

Une question nous est posée de temps à autre : Quelles marques de chocolat peut-on acheter en toute confiance ? Nous croyons pouvoir signaler le **Chocolat du Nord de A. D'Halluin, le Chocolat de l'Exposition et le Chocolat des centres industriels du Nord**.

TOURCOING

Fraude. — Alphonse Cateau, 41 ans, épicier, né à Becken (Belgique), a été arrêté, hier matin, à 11 heures, par les préposés des douanes à la ferme Delobel.

Il était porteur de 50 kilos de pétrole de provenance étrangère, d'une valeur de 2 francs 10.

Accidents de travail. — Marie Kint, 39 ans soigneuse, demeurant rue de la Bonne-Nouvelle, travaillant à la fabrique Charles Thiberghien et fils, rue d'Alsace, en ramassant des bobines de laine, par suite d'un faux mouvement s'est fait une entorse au poignet droit.

— François Chantry, 38 ans, contremaitre, demeurant rue de Nancy, et travaillant chez M. Desoot-Her, entrepreneur de maçonnerie, voulut monter sur une voiture stationnée dans la cour de l'usine. Le cheval s'étant mis en marche, Chantry manqua le pied et la roue lui passa sur le pied gauche, en lui faisant une grave contusion.

Le docteur Caudrelier qui lui a donné des soins a ordonné un repos de 3 semaines.

Extradé. — Palladino Giovanni, âgé de 24 ans, né à Cassagnento (Italie), en fuite, condamné par le tribunal correctionnel d'Alba, pour escroqueries et faux, a été arrêté à Bruxelles et extradé pour être conduit à la frontière française d'où il sera conduit, de brigade en brigade, jusqu'en Italie.

Vol. — Une batteuse, d'une longueur de cinq mètres, a été volée hier soir dans une maison en construction, rue des Phalempins, appartenant à M. Clery Foulon. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Parti ouvrier. — Ce soir. mercredi, réunion du Comité exécutif du Parti Ouvrier à huit heures, à la Maison du Peuple, rue de Menin.

Le fou de la Gare. — Le fou dont nous avons raconté hier les prouesses accomplies dans le bureau du sous-chef de gare, est un nommé Jules C..., 28 ans, de Roubaix.

Il est sorti de l'Hôtel-Dieu hier à trois heures. Il avait eu un accès de *délirium tremens.*

Son état est aussi satisfaisant que possible.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 3 janvier 1899

NAISSANCES. — Vanasse Jeanne, fille de Achille et de Angèle Corme. — Bayens Raphael, fils de Achille et de Angèle Marette. — Montagne Marie, fille de Henri et de Marie Leclercq. — Moruls Julienne, fille de Evariste et de Léonie Derbooven. — Raymonde Glorieux, fille de Jules et de Célinie Dumortier. — Wibaux Blanche, fille de Julien et Julienne Glorieux. — Coussement Cyrille, fils de Jules et de Marie Descherder. — André Dervaud, fils de Georges et de Hermanie Leplat. — Blanche Detteur, fille de Arthur et de Marie Donzu. — Marguerite Cottignies, fille de Polydore et de Julienne Cordonnier. — Jeanne Delplanque, fille de Jules et de Marie Delaege.

DÉCÈS. — Marcel Vandekerkov, 1 mois 24 jours, rue des Champs, 78. — Martha Nasure, 1 an 5 mois, rue des Flandres, 15. — Alphonse Vanuyensberghe, 2 mois 4 jours, rue du Point-Central, 18. — André Vauheeke, 1 mois 21 jours, rue Honchart, 10.

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée :

HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Sénilité, etc.

LILLE

PARTI OUVRIER

COMITÉ FÉDÉRAL

Réunion le vendredi 6 janvier 1899, à 6 heures du soir, dans la nouvelle salle des séances, rue de Béthune, 21.

AVIS AUX ÉLECTEURS

Le maire de Lille informe les électeurs qui ont changé de domicile dans le courant de l'année, qu'ils doivent en faire la déclaration au bureau des élections (salon blanc) à la mairie avant le 10 janvier prochain délai de rigueur.

Par suite du sectionnement, ils seraient maintenus dans leur ancienne section s'ils ne faisaient pas cette déclaration, et ne pourraient voter que pour les candidats de cette section.

AH ! LE BON CURÉ, MES AMIS

Nous apprenons que, il y a quelques jours, devant les enfants que les chères sœurs avaient amenées à l'église, M. le curé *a prononcé des paroles violentes* contre les socialistes qui ont fait un soir irruption dans le lieu saint et ont osé élever la voix pendant le sermon, profanant ainsi la maison de Dieu.

Evidemment ces socialistes sont des crapules, des hommes dangereux. capables de toutes les horreurs et de tous les crimes.

Lui et son vicaire se chargeaient de ce petit voyou de Chombois qu'ils aaraient mis dans le bénitier. Quant à Crochon et à Galant, ils les feront pincer par la police à la prochaine occasion.

Ce sont là menaces et injures inutiles. M. le Curé, que le Christ lui-même vous reprocherait puisqu'il a toujours prêché qu'il fallait rendre le bien pour le mal.

Les Fêtes du Carnaval 1899. — Devant le succès obtenu l'année dernière aux fêtes du Carnaval, l'Administration municipale se propose d'organiser un concours de Carnaval pour la Mi-Carême 1899.

D'importantes primes, supérieures à celles de 1898, seront offertes aux concurrents ; le programme des fêtes sera augmenté de nouvelles catégories pour sociétés ou groupes masqués et travestis.

Œuvre de bienfaisance. — La société de bouchon « Les Bons Travailleurs », autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1898, prie les détenteurs des listes de souscription organisée au bénéfice de la Vve Jules Boo, président de la société, chauffeur conducteur chez MM. Motte-Fontaine et Cie, blessé mortellement le 28 septembre 1898, laissant une veuve infirme et 4 enfants en bas âge, de les rapporter au siège, chez M. Planque, rue du Faubourg-de-Béthune, 42.

Les Taxes sur les billards, etc. — Le Maire de Lilnne avis que le doles déclarations concernant les taxes sur les billards publics et privés, sur les Cercles, Sociétés et lieux où se paient des cotisations sont en ce moment reçues au secrétariat de la mairie « Bureau des contributions ».

Il rappelle aux intéressés qu'une disposition de la loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives.

Elles doivent être faites avant le 31 de ce mois.

Contributions des voitures et des chevaux. — Les déclarations relatives à la contribution sur les voitures et les chevaux seront reçues au secrétariat de la Mairie, bureau des contributions, jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Aux termes de l'article 12 de la loi du 2 juillet 1862, remise en vigueur par la loi des finances du 16 septembre 1871, les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux qui n'auront pas été déclarés, ou qui auront été déclarés d'une manière inexacte.

Les intéressés déjà imposés ne sont plus tenus de renouveler leur déclaration si aucun changement n'est survenu depuis l'année précédente.

RESTAURATION

Quand sur les faces surannées
Les roses d'avril sont termées,
C'est le fait du **Congo**, ce savon sans pareil,
Qui des printemps défunts fait rayonner l'éveil.

Marcel Depaix. au parfumeur Victor Vaissier

ULCÈRES VARIQUEUX DARTRES, ECZÉMAS VICES du SANG

Guérison rapide ET GARANTIE des cas les plus tenaces par le DÉPURATIF du Dr JACKSON et sa Pommade.

Brochure gratis et preuves de Guérisons merveilleuses S'adres.: H. COUVREUR, Ph[illegible] à Roubaix, 20, Rue Neuve. E. FONDER, à Mouscron.

REFUSER TOUT PRODUIT SIMILAIRE.

Etrennes 1899

Articles nouveaux et uniques donnés par la Société des Constructions l'*Etoile*, à des prix très réduits jusqu'au 20 janvier. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Prime unique : Il sera donné gratis à tout acheteur jusqu'au 2 janvier, un beau remontoir en métal oxydé d'une valeur de 5 fr. et garanti.

AVIS. — Il ne sera donné que 300 montres en prime.

1° Bicyclettes neuves depuis 100 fr. — D'occasion : 50 fr., paiements mensuels ;

2° Le plus beau cadeau de l'année, **Le Phono-grapho**, merveilleux appareil enregistrant la parole, le chant, musique, etc., les répétant distinctement indéfiniment. La boite complète, avec notice, accessoires, 12 cylindres de rechange, jusqu'au 20 janvier : 15 fr. Après : 26 fr.

3° Magnifique revolver à 6 coups : 20 fr. Jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

4° Mutoscope. Bel appareil de salon, vues animées. — Très curieux appareil avec 50 vues. Prix exceptionnel : 12 fr. au lieu de 25 francs.

5° **Grande Originalité.** — **La Grande Roue de Paris** :

1° Pendule originale en bronze. Haute Nouveauté ; Les 100 premières, 18 fr. au lieu de 30 fr.

2° Cave à liqueurs, 12 wagons contenant chacun 2 verres, au centre, plateau avec 4 carafons : Les 100 premières, 10 fr.

6° Métal anglais, argenté 1er choix :

1° Ecrin contenant 12 couverts (cuillers et fourchettes), 12 couteaux et 12 cuillers à café. Prix exceptionnel jusqu'au 20 janvier : 20 fr.

2° Pour 6 personnes seulement, jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

7° Plateau. Cafetière ou Théière, Sucrier, Crémier, Pince à sucre (métal blanc, argenté 1er choix). Prix d'étrennes. Pour 12 personnes : 20 fr. ; pour 6 : 11 fr.

8° Beau Réveil-matin, bronze original avec 2 flambeaux. La garniture : 9 fr.

Usine à Coventry (Angleterre).

Adresser les commandes à M. DE BREON, agent général, 28, rue Condorcet, Paris.

VOICI L'HIVER

c'est-à-dire le moment où chacun doit prendre beaucoup de précautions pour supporter gaillardement le froid et l'humidité, causes de tant de maladies.

L'une des principales est de se réconforter le plus souvent possible, et surtout avant chaque repas, avec un verre de l'incomparable

APÉRITIF **BANYULS-TRILLES**

soigneusement préparé avec du **Vieux Vin de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** et uniquement recommandé par MM. les Médecins.

Dans tous les Cafés et les **Bons Estaminets** *Exiger l'étiquette sur la bouteille.*

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir, dans un vieux *couvent de Jérusalem*, un manuscrit renfermant les **Recettes** de ces merveilleux **Remèdes des Templiers**, ayant obtenu jadis des guérisons presque miraculeuses (dans les *Maladies de Poitrine*, de *l'Estomac*, de la *Vessie*, du *Cœur*, de la *Peau*, la *Goutte*, les *Rhumatismes*, l'*Anémie*, la *Chlorose*, etc., etc.) qui font encore l'étonnement des **savants** de ce siècle. Ni *poisons*, ni *produits nuisibles* n'entrent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être *son propre médecin et celui de sa famille.*

M. MALAPAERT, à Maiche (Doubs) dépositaire de ce précieux manuscrit, prenant pour sienne la devise de ces moines médecins, *offre* la brochure explicative à toute personne qui joint à la demande un timbre de 0 fr. 15 c. pour sa recevoir *franco.*

BOURSE DE LILLE

du 3 janvier

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Aniche	.....	16000	16950
Anzin	5493	5495	5493
Bruay	39315	39400	39315
Bully	3170	3160	3150
Carvin	1309	1301	1301
Courrières	.....	2198	2190
Douchy	985	990	985
Dourges	21000	21000	21000
Escarpelle	796	800	796
Lens 100e	475	475	475
Liévin	1900	1900	.....
Meurchin	9675	9675	9675
Ostricourt	1055	1060	1055
Vicoigne	23500	23500	23500

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*. 28, Rue de Fives, 28.

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N° 22

COUSIN-COUSINE

ROMAN INÉDIT

PAR

GÉRAULT-RICHARD

PREMIÈRE PARTIE

NUIT ROUG[E]

XIV

Serment

Elle l'aimait donc, lui serait-il possible d'ailleurs d'être à un autre, après avoir sacrifié à un vagabond, à un homme accusé d'incendie et de vol par son propre père, sa tranquillité, son orgueil d'héritière, ses affections familiales?

Car elle l'avait dit, sur un ton qui ne supportait aucun doute : qui que ce soit qui vous accuse, juge, père, mère, je le dementirai.

Il savait qu'elle tiendrait sa parole. N'avait-elle pas de son père la volonté irréductible ? N'avait-elle pas jusqu'alors commandé à tous, en maîtresse souveraine, donc il la retrouverait au moment solennel de paraître devant le jury. Il la verrait là, à moins que...

Son imagination volait à travers l'espace, à travers le temps. Il voyait la grande salle de la cour d'assises ; les juges, les jurés, la foule anxieuse et sans doute encore malveillante.

Il répondait aux questions du président et là-dessus il se sentait bien à l'aise. On appelait les témoins : paysans, gens de Sillé, gendarmes, Chaumont qui l'accusait.

Puis, un nom courait sur toutes les lèvres; les têtes se tendaient vers la porte. Julienne paraissait à la barre...

Le gendarme entr'ouvrit la porte.

— Avez - vous besoin de quelque chose ?

— Non, merci, répondit le prisonnier que cette question désenchanta.

— Vous savez, il ne faut pas vous gêner. Nous avons ordre de vous donner tout ce qu'il vous faudra. Ainsi la femme de mon collègue vous montera tout à l'heure un peu de soupe.

— Vous êtes trop bons en vérité.

— Oh ! ce n'est pas nous... Enfin, suffit... Et votre pied, à propos ? le médecin va sans doute vous visiter avant votre départ au Mans.

Gendrot rentra dans sa chambre. Il avait encore trois heures devant lui et il se proposait de les employer à dormir de son mieux.

Tout en se dévêtant, il donnait un cours modéré à ses réflexions :

— Quelle histoire ! tout de même ! quelle histoire !

Il scanda ses deux exclamations pendant un quart d'heure et avant d'avoir pu formuler d'une façon plus précise ce qu'était cette histoire et ce qu'il y avait de prodigieux dans ce « tout de même », il tomba dans un sommeil que la gendarmerie entière lui eût envié

XV

Suis-je belle ?

Sur la route encore déserte, Julienne marchait. L'air baignait de fraicheur ses paupières mises à vif par les larmes, ses tempes et son front brûlant. Il règnait au-dessus et autour d'elle une sérénité bien heureuse. Là-haut. le bleu du ciel se fonçait à mesure que l'aube dispersait les derniers voiles de la nuit.

Parfois un léger coup de brise secouait les feuilles des grands peupliers, au bord desquels perlaient les gouttes de pluie.

Et la jeune fille sentit peu à peu cette paix de la nature pénétrer son cœur. De son entrevue avec le prisonnier elle n'emportait d'autre impression qu'une confiance inaltérable dans l'avenir. Elle ne redoutait rien, au contraire, elle envisageait les conséquences de l'acte si grave qu'elle venait d'accomplir avec placidité.

Envolés ses sombres pressentiments ! Détruites ses poignantes angoisses ! Le secret tant redouté, elle le connaissait et, phénomène incompréhensible, il lui avait suffi de le connaître pour ne plus trembler devant lui.

Comment se faisait-il qu'elle éprouvât une joie si pénétrante ? Elle découvrait une similitude étrange entre cette sensation-là et celle éprouvée l'autre nuit à Vauguérins, auprès du rétameur délirant. Oui, c'était bien à une même cause qu'elle devait attribuer l'une et l'autre, bien qu'elles eussent produit des effets différents.

Elle marchait dans un véritable paradis. Jamais la nature ne lui avait semblé si bonne et si belle.

Les arbres, les haies, les herbes dans les champs, les cris des oiseaux réveillés, elle ne les avait jamais goûtés comme à cette heure

Le chemin fut court. Elle traversa Chanteloup endormi. Elle arriva en vue de Vauguérins sans avoir rencontré homme ni bête. Au sommet de la côte qui domine le château, elle souffla une minute. Elle avait pris une telle allure que la respiration lui devenait pénible.

C'est alors qu'elle s'inquiéta de ce qui avait pu se passer pendant son absence ? S'en était-on aperçu ? La porte serait-elle fermée ? Que dirait-elle ?

Ces points d'interrogation se posèrent successivement à son esprit. Elle se remit du soin d'y répondre à son inspiration du moment :

— Je trouverai toujours bien quelque chose à dire.

Elle descendit la côte, sans perdre de vue la façade blanche du château. Les volets étaient clos. Personne dans le jardin anglais, ni dans le potager qui bordent la route. Elle fit cette remarque :

— Décidément, ma bonne étoile m'a suivie malgré l'orage, Je rentrerai, sans doute, comme je suis sortie.

Son pressentiment se réalisa. La petite porte était fermée au loquet seulement. Tout le monde dormait encore et elle gagna sa chambre, elle se mit au lit sans avoir eu à vaincre aucune difficulté.

Si grand était le calme de son cœur et de sa conscience qu'elle glissa d'un trait dans un repos absolu. L'heureuse réalité la dispensait du rêve.

— Eh bien ! dormeuse entêtée, tu ne veux donc pas te réveiller aujourd'hui.

Julienne reconnut la voix de son père. Elle répondit :

— Qui t'empêche d'entrer ?

— Mais, ta maudite serrure. Voilà trois fois que je t'appelle et que je trouve visage de bois.

Elle ouvrit, après avoir passé un peignoir.

Chaumont la contempla un instant, enveloppée d'un rayon de soleil qui entrait par la fenêtre en dépit des rideaux.

— Que tu es belle, ce matin !

Julienne tressaillit, mais elle se reprit vite :

— Tu trouves, père ? Qu'ai-je donc de mieux qu'hier ? Hier, il est vrai, j'étais tuée de fatigue et j'avais grand besoin de repos.

— Oui, la raison est bonne, cependant je ne t'avais jamais vue aussi belle...

Il ajouta :

— J'y suis ! Je t'aime aujourd'hui plus qu'hier, plus qu'avant-hier, enfin de plus en plus chaque jour.

Et il sortit en chantonnant son refrain favori :

Ma fille est si belle,
Si belle, si belle !

Julienne se regarda dans la glace. Comme toutes les jeunes filles, elle payait son tribut à la coquetterie.

Elle éprouvait un plaisir toujours vif à se parer d'une robe nouvelle, à embellir sa beauté.

Pourtant, ce matin-là, elle resta plus longtemps devant son image. Elle s'examina en détail.

Ses yeux lui parurent d'une transparence agréable.

Sa bouche était un peu grande... oui, un peu grande... Mais les lèvres étaient roses, les dents si fines.

Elle sourit. Et son sourire aussi lui plut. Elle avait un buste arrondi, flexible à la taille.

— Suis-je vraiment belle?

Elle le demanda à la glace. Et le témoignage silencieux, mais fidèle, du verre, la satisfit.

Oui, elle était belle, comme son père venait de le lui déclarer ; elle était plus belle qu'hier, que les autres jours. Quand elle se posa cette autre question :

— Pourquoi ?

Un battement de son cœur lui répondit.

Par une association d'idées qui lui parut toute naturelle, car elle n'était point fille à se mentir à elle-même ni à user d'hypocrisie ou de lâcheté vis-à-vis de soi, le souvenir de Pierre Chaumont, son cousin, lui revint avec insistance.

Elle revit le prisonnier, dans l'attitude qu'il avait au moment de leur séparation. Et dans la glace qu'elle interrogea une fois encore, elle aperçut un autre visage à côté du sien.

En fermant les yeux, elle compléta son illusion au point d'éprouver à cette minute même l'intime et voluptueux plaisir que lui avait procuré leur premier et dernier baiser.

Quand elle se regarda de nouveau, une vive rougeur colorait ses joues et ses oreilles. Elle accepta sans honte et sans crainte cette métamorphose de son cœur qui rendrait facile la tâche qu'elle s'était juré d'accomplir.

Dans l'après-midi devait avoir lieu l'enterrement de Mme Merain. Lors de sa visite au bourg la veille, Julienne en avait arrêté les détails. Elle confia à sa femme de chambre le soin d'habiller la petite Antoinette et elle procéda elle-même à sa toilette.

Dans ses habits de deuil, la pâleur délicate de son teint ressortait avec un charme plus séduisant.

(A suivre).